Mis en ligne le 5 décembre 2024
Par Louise de MASCAREL, assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-24-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-9.1-178

Approbation du choix de la procédure pour la signature d'un contrat de concession de services pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du cinéma « Paradiso » par Délégation de Service Public (DSP) et du projet de cahier des charges valant contrat de concession de services

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de ses politiques de développement culturel et de consolidation et pérennisation du centre-ville, la Commune souhaite confier à un partenaire extérieur l'exploitation, la gestion et l'entretien du Cinéma « Paradiso », situé rue Pasteur.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le choix du mode de gestion ainsi que le projet de cahier des charges valant contrat de concession de services pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du Cinéma « Paradiso ». Ces documents sont joints à la présente délibération.

Au vu de ces documents, Monsieur le Maire propose d'approuver le principe d'une concession de services ayant pour objet la délégation d'un service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du Cinéma « Paradiso ».

Aussi,

Vu l'article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1121-3 du Code de la commande publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 5 novembre 2024,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-24-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'une concession de services ayant pour objet la délégation d'un service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du Cinéma « Paradiso » à partir du 1er septembre 2025, tel que présenté dans le Rapport sur le choix du mode de gestion joint à la présente,
- **Approuve** le cahier des charges valant contrat de concession de services pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du Cinéma « Paradiso », dont le projet est joint à la présente,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation requise pour le choix du futur concessionnaire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

